

Première réunion de l'année 1995 :

le jeudi 19 janvier 1995

à partir de 20h.00, en la salle du premier étage de la "Brasserie du Commerce", rue du Commerce, 26 à Wavre.

Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30. Nous rappelons pour la mille et unième fois que les lots étant exposés, leur qualité peut être vérifiée avant la réalisation; elle peut encore l'être au moment où vous recevez vos lots acquis aux enchères. Toutefois, une fois les lots sortis de la salle, il ne sera plus accepté de réclamations ni de retours. A bon entendeur, salut!

Mini-causerie : "Les censures" par Jean-Louis Dechesne.

Distribution des nouveautés par André Clusman.

Tombola animée par Jean Deraed

Belgique : N° 979/85 ** - Antituberculeux 1955	2100 BEF
Belgique : N° 465A ** - Monument de l'Yser	550 BEF
Belgique : N° 1163/68 ** - Antituberculeux 1960	480 BEF
Belgique : N° BF 63 ** - Promotion philatélie	300 BEF
Belgique : N° BF 66 ** - Promotion philatélie	300 BEF
Belgique : N° 2340/43 ** - Solidarité	220 BEF
Belgique : N° BF 58 ** - Sports	200 BEF
Belgique : N° 2353/54 ** - Promotion philatélie	150 BEF
Belgique : N° 2312/14 ** - Croix-Rouge	130 BEF
Belgique : N° 2151/53 ** - Enfants	95 BEF
Allemagne : N° 638 * - Jée. de l'art	60 FRF
Suisse : N° 1392 ** - Pharmacienne	35 FRF
Allemagne : N° 668 + 804 * - Hitler	34 FRF
France : N° 962 * - Escrime	20 FRF
Saint-Marin : Célébration d'auteurs - FDC	80 BEF

COTISATIONS

La cotisation pour 1995 est fixée à 250 BEF (100 BEF pour les moins de 25 ans). Elle pourra être réglée lors de la réunion de janvier. On peut également verser au compte 556-0191470-53 "Cotisations - Club philatélique Wavre".



Si une croix figure ci-contre, cela signifie que nous n'avons pas encore reçu votre cotisation pour 1995.

Si vous désirez continuer à être membre du club et recevoir régulièrement le bulletin, ne tardez pas à vous mettre en règle de cotisation.

Assemblée générale

L'Assemblée générale de notre club s'est tenue le jeudi 15 décembre 1994 au local habituel "La Brasserie du Commerce", rue du Commerce à Wavre.

Le président Hubert Havrenne rappela les activités de l'année qui se termine en mettant l'accent sur la bourse philatélique et cartophilique d'octobre. Celle-ci est, dès à présent, fixée au dimanche 15 octobre 1995.

Il tint à remercier chaleureusement Alain Pipart qui, en mai dernier, a repris la trésorerie du club, après le décès du trésorier et fondateur du club : Arthur Delmez.

Alain Pipart présenta le bilan du club à fin novembre 1994. De celui-ci, il ressort que l'avoir en compte et en caisse se monte à près de 300.000 F.

Caroline Flower et Jean-Louis Dechesne ont procédé à la vérification des comptes. Le second nommé invita l'assemblée à approuver les comptes dans lesquels rien d'anormal n'a été décelé.

Pour l'année 1995, Caroline Flower et Pierre Vansever ont été désignés comme vérificateurs aux comptes.

Les statuts modifiés, en fait remis à jour, les anciens datant de 1968, ont été approuvés à l'unanimité.

Pierre Gilson, vice-président; Daniel Eggen, commissaire et votre serviteur, secrétaire, étaient sortants et rééligibles. Aucune candidature n'ayant été déposée, ils ont été reconduits dans leurs fonctions pour un terme de deux ans.

La situation financière du club étant excellente, et suivant la tradition, un cadeau philatélique (un classeur et une pince philatéliques) ainsi qu'une tournée générale de consommations, furent offerts à tous les membres présents.

Guy Otten

SOUPER GASTRONOMIQUE

Le 28^e souper gastronomique du club philatélique aura lieu le samedi 4 février 1995 à partir de 19h.30 au restaurant "Au Cheval blanc", Chée. de Jodoigne, 14 à Grez-Doiceau.

Deux menus sont proposés :

MENU A

*Cocktail Cheval blanc
et zakouski*

*Ballotine de Saumon fumé
et sa crème fouettée*

Velouté de Poireaux

*Rôti de Marcassin Grand Veneur
Pommes croquettes*

Profiterolles au chocolat

Café offert par la maison

MENU B

*Cocktail Cheval blanc
et zakouski*

*Jambon du Pays au Melon
et Porto*

Velouté de cerfeuil

*Longe de Veau Orloff
Pommes croquettes*

Gâteau aux fruits frais

Café offert par la maison

Participation : 1.200 BEF tout compris.
Inscriptions jusqu'au lundi 30 janvier
auprès d'André Clusman.

Tél. 010/84 17 93

ou en virant au compte 083-
0293578-59 d'André Clusman à Grez-
Doiceau.

Ne pas oublier de préciser le menu
choisi.

Dix moyens de tuer un club

1. N'allez pas aux réunions.
2. Si vous y allez, arrivez en retard.
3. Critiquez le travail des dirigeants et des membres
4. N'acceptez jamais de responsabilité, car il est plus facile de critiquer que de réaliser.
5. Fâchez-vous si vous n'êtes pas membre du comité; si vous en faites partie, ne venez pas aux réunions, et si vous y venez, ne faites aucune proposition.
6. Si on vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire. Après la réunion, dites à tout le monde que vous n'y avez rien appris, ou bien dites comment les choses auraient dû se faire.
7. Ne faites que ce qui est absolument nécessaire, mais quand les autres retroussent leurs manches, et donnent leur temps de tout coeur et sans arrière pensée, plaignez-vous que votre club est dirigé par une clique.
8. Payez votre cotisation le plus tard possible.
9. Ne vous souciez pas d'amener de nouveaux adhérents.
10. Plaignez-vous que l'on ne publie presque jamais rien sur ce qui vous intéresse, mais n'envoyez jamais d'article, ne faites jamais de suggestions, ne recherchez pas d'amélioration.

Traduit d'une revue anglaise.

BIBLIOGRAPHIE

Les brochures suivantes peuvent encore être commandées auprès de l'a.s.b.l. Pro-Post :

1. **B.D. "Les macrâles macabres - Collectionnez des timbres-poste avec Bob et Bobette".**
Prix : 100 F.
2. **Les Entiers Postaux de Belgique** - édition 1990 (Dr. J. Stibbe)
Prix : 600 F.
3. **Le Catalogue de l'Aérophilatélie Belge** - édition 1990 (E. Vandebauw)
Prix : 1.500 F.
4. **Les Marques Postales Préphilatéliques de la Belgique** - édition 1982 (HERLANT)
Prix : 900 F.
5. **Les Entiers Postaux du Congo et du Rwanda-Urundi** - édition 1990 (Dr. J. Stibbe)
Prix : 400 F.

Ces ouvrages intéressants peuvent être commandés par versement ou virement du montant correspondant au CCP 000-0031232-95 de l'a.s.b.l. Pro-Post à Bruxelles.

Pour les commandes faites par des cercles philatéliques, les prix seront respectivement de :
80 F. - 500 F. - 1.200 F. - 700 F. et 300 F.

Des informations complémentaires relatives à ces publications peuvent être obtenues auprès des membres du Comité lors des réunions du club.

XIII.) COLIS POSTAUX "EXPRES"

a.) MODALITE D'ACCEPTATION

A LA DEMANDE DE L'EXPEDITEUR, LES COLIS POSTAUX PEUVENT ETRE REMIS AU DESTINATAIRE PAR PORTEUR SPECIAL.

b.) ACCEPTATION AU TRANSPORT

AFIN D'ATTIRER L'ATTENTION DU PERSONNEL SUR LES COLIS POSTAUX A REMETTRE A DOMICILE PAR EXPRES, LES PREPOSES ONT L'OBLIGATION D'APPOSER SUR LES BULLETINS D'EXPEDITION SOIT LA GRIFFE "EXPRES" SOIT UNE ETIQUETTE "EXPRES".

c.) LIVRAISON

LES COLIS POSTAUX EXPRES SONT REMIS A DOMICILE TOUS LES JOURS Y COMPRIS LES DIMANCHES ET LES JOURS FERIES ASSIMILES JUSQUE 21 HEURES.

LA REMISE A DOMICILE S'EFFECTUE PAR :

- PORTEUR SPECIAL DE LA S.N.C.B.
- LE CAMIONNAGE DE LA S.N.C.B.
- PORTEUR SPECIAL DE LA POSTE (DANS LES LIMITES DES POSSIBILITES DES BUREAUX)

LA S.N.C.V. N'ASSURE PAS LA REMISE A DOMICILE DES COLIS EXPRES; CEPENDANT, ELLE PARTICIPE A L'ACHEMINEMENT DE CES COLIS.

d.) AFFRANCHISSEMENT

LA TAXE POUR LA PRESTATION "EXPRES" DOIT ETRE CONVERTIE EN :

- TIMBRES ORDINAIRES "CHEMIN DE FER" SI LE COLIS EST ACCEPTE PAR LA S.N.C.B.
- TIMBRES-POSTE ORDINAIRES SI LE COLIS EST ACCEPTE DANS UN BUREAU DE POSTE

e.) TAXE POUR LA PRESTATION EXPRES

CETTE TAXE EST APPELEE COMMUNEMENT : FRAIS ACCESSOIRE.

TABLEAU DES FRAIS ACCESSOIRES

<u>DATES</u>	<u>TARIFS</u>
07/10/1946	4,50 Frs.
15/12/1948	6 Frs.
01/05/1951	7 Frs.
15/12/1952	8 Frs.
01/03/1966	12 Frs.
15/11/1969	18 Frs.
01/10/1973	22 Frs.
15/12/1974	30 Frs.

COLIS POSTAL DE 0 A 5 Kgs. "LIVRAISON IMMEDIATE"

TAXE PRINCIPALE DU 01/12/1949 AU 30/04/1951

FRAIS ACCESSOIRES (LIVRAISON IMMEDIATE) DU 01/05/1932 AU 30/04/1951

Case réservée aux timbres
Val voorbehouden voor de
afkorting van postzegels

Livraison immédiate
Dadelijk bestellen

53

Nom et adresse du destinataire
Naam en adres van den bestemming

Rue du Gymnase
Verriers

Valeur déclarée — Aangegaven waarde
Fr. 53

Remboursement — Terugbetaling
Fr. 53

Nom et adresse de l'expéditeur
Naam en adres van den afzender

LE PEUPLE
35 RUE DES SABLES BRUXELLES

Compte chèques post. n°
Postcheekrekening n° 7230

Signature du destinataire pour décharge
Handtekening van de bestemming
tot ontzetting.

le 18
op

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS COMPRIS ENTRE 0 ET 1 Kg., EXPEDIE EN LIVRAISON IMMEDIATE DE BRUXELLES A VERRIERS LE 25/07/1950.

TAXE PRINCIPALE DE 0 A 1 Kg.

FRAIS ACCESSOIRES (LIVRAISON IMMEDIATE)

11,00 Frs.

5,50 Frs.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION

: BRUXELLES 1

BUREAU DE DISTRIBUTION

: VERRIERS-OUEST (ABREVIATION FV 1)

LIEU DE DESTINATION

: VERRIERS

XV.) COLIS POSTAUX "VALEUR DECLAREE"

a.) MODALITE D'ACCEPTATION

LES COLIS POSTAUX AVEC VALEUR DECLAREE DOIVENT REpondre ET ETRE SOUMIS AUX DISPOSITIONS PREVUES POUR LES ENVOIS-VALEURS.

b.) ACCEPTATION AU TRANSPORT

LES COLIS POSTAUX DOIVENT ETRE SOIT : - SCeLLES PAR DES CACHETS IDENTIQUES EN CIRE
- PLOMBES

LES Sceaux ET LES PLOMBES DOIVENT ETRE EN NOMBRE SUFFISANT, AFIN QU'IL SOIT IMPOSSIBLE D'ATTEINDRE LA MARCHANDISE SANS LAISSER DE TRACES APPARENTES.
UNE EMPREINTE DU Sceau OU UN PLOMB DOIT IMPERATIVEMENT ETRE APPOSE OU ATTACHE AU BULLETIN D'EXPEDITION.

LES ENVOIS DE CE TYPE NE PEUVENT EXCEDER UNE VALEUR DECLAREE DE 5000 Frs.
IL EST INTERDIT DE DECLARER UNE VALEUR SUPERIEURE A CELLE CONTENUE DANS LE COLIS, ET POUR LES ENVOIS DE MONNAIES ET DE BILLETS DE BANQUE AYANT COURS EN BELGIQUE LA DECLARATION DOIT CORRESPONdre A LA VALEUR EXACTE DU CONTENU.

LES COLIS POSTAUX AVEC "VALEUR DECLAREE" NE SONT PAS ACCEPTES :

- PAR LA S.N.C.V
- PAR LA S.N.C.B. (GARES ET DEPENDANCES FERMEES AUX ENVOIS DU TARIF IV ACHEMINES PAR TRAINS DE VOYAGEURS)

c.) LIVRAISON

LES COLIS POSTAUX "VALEUR DECLAREE" SONT REMIS A DOMICILE TOUS LES JOURS OUVRABLES PAR : - LE CAMIONNAGE DE LA S.N.C.B.
- LE FACTEUR DES POSTES

d.) AFFRANCHISSEMENT

LA TAXE POUR LA PRESTATION "VALEUR DECLAREE" DOIT ETRE CONVERTIE EN :
- TIMBRES ORDINAIRES "CHEMIN DE FER" SI LE COLIS EST ACCEPTE PAR LA S.N.C.B.
- TIMBRES-POSTE ORDINAIRES SI LE COLIS EST ACCEPTE DANS UN BUREAU DE POSTE

e.) TAXE POUR LA PRESTATION "VALEUR DECLAREE"

CETTE TAXE EST APPELEE COMMUNEMENT : FRAIS ACCESSOIRE

TABLEAU DES FRAIS ACCESSOIRES

DATES	TARIFS
01/06/1932	5,50 Frs.
01/04/1960	6 Frs.
13/04/1970	20 Frs.
01/01/1971	24 Frs.
11/07/1973	28 Frs.

COLIS POSTAL DE 0 A 5 Kgs. "VALEUR DECLAREE"

TAXE PRINCIPALE DU 01/12/1949 AU 30/04/1951
 FRAIS ACCESSOIRES DU 01/06/1951 AU 31/03/1960

628

D. C. 1955

Valeur déclarée 628

Lotissement F.C.R. 1

Etiquettes

Destination Marcinelle

Destinataire: Ringlet - Lucie
 423 Avenue Lingée Marc
 Marcinelle

Remboursement (1)

Compte chèques post. N°

Valeur déclarée (1)

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)

(1) En toutes lettres

Expéditeur: Baudry nac
 43 Rue de la Fleur
 Gottignies

En cas de non-livraison, prière de

Nature de la marchandise (pour envois FRAGILES ou PERISSABLES)

Kg: 0,900

Colis reçus Colis expédiés

Ringlet

OBLITERATION DU DEPOT
 RELAIS DE GOTTIGNIES

CATALOGUE DELFOSSE :
 TYPE D 41

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS DE 0,900 Kg., EXPEDIE EN VALEUR DECLAREE (1500 Frs.)
 DE GOTTIGNIES A MARCINELLE LE 23/02/1950.

TAXE PRINCIPALE DE 0 A 1 Kg. 11,00 Frs.
 FRAIS ACCESSOIRES (VALEUR DECLAREE JUSQUE 5000 Frs.) 5,50 Frs.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : GOTTIGNIES
 BUREAU DE DISTRIBUTION : CHARLEROI (ABREVIATION FCR 1)
 LIEU DE DESTINATION : MARCINELLE

COLIS POSTAL DE 0 A 5 Kgs. "VALEUR DECLAREE"

TAXE PRINCIPALE DU 01/08/1961 AU 31/12/1962
 FRAIS ACCESSOIRES DU 01/04/1960 AU 12/04/1970

ETIQUETTE TRILINGUE

244 Tarif « Marchandises » Fasc. V. Ch. II. ch. 7

D. C. 1955

314

Valeur déclarée
 AANGEGEVEN WAARDE
 DEKLARIERTER WERT

Etiquettes - Zet

Destination (2)
 Bestimmungsort (2)

Destinataire: NAGELHACKERS FILS & C
 Expéditeur: P. de la Somme
 Ringlet

Marque: Ringlet

Valeur déclarée (1) - Wertangabe (1)

Valeur assurée à la Cie Européenne
 Bei der Europäischen versicherte Wert (1)

Expéditeur: NAGELHACKERS FILS & C
 Absender: 12, Place de Louvain, 12
 BRUXELLES 1

En cas de non-livraison, prière de
 Wenn die Sendung nicht abgeliefert
 werden, so bitte ich

Nature de la marchandise (obligatoire pour envois FRAGILES
 Art der Güter (obligatorisch für ZERSCHLICHIGE SEND. VER-
 PERISSABLES)

DEMSLICHE Sendungen: (1) En toutes lettres. (2) Réserve à l'Administration. (3) In Ziffern.
 (1) In Buchstaben. (2) Von der Verwaltung vorbehalten. (3) In Ziffern.

via (2)
 über (2)

BELGIE BELGIQUE
 COLIS POSTAL 20

NAGELHACKERS
 FILS & C
 12, PLACE DE LOUVAIN
 BRUXELLES 1

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS DE 0,415 Kgs., EXPEDIE EN VALEUR DECLAREE (1000 Frs.)
 DE BRUXELLES VERS LIEGE LE 30/01/1962.

TAXE PRINCIPALE DE 0 A 5 Kgs. 24,00 Frs.
 FRAIS ACCESSOIRES (VALEUR DECLAREE JUSQUE 5000 Frs.) 6,00 Frs.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : BRUXELLES 1
 BUREAU DE DISTRIBUTION : LIEGE GUILLEMINS (ABREVIATION FL 1)
 BUREAU DE DESTINATION : LIEGE

**Réalisation Inter-membres
du jeudi 19 Janvier 1995**

Pays	Description	prix
1. BELGIQUE	1 PRECURSEUR DE MAASEIK A TESSENDERLOO DU 10/02/1830 (CATALOGUE HERLANT 1000 Frs.)	200
2.	1 L. DE TOURNAI A GAND DU 16/4/1857 T.P. 7 (S/L. 650)	225
3.	1 L. DE RENAIX A GAND DU 20/9/1860 T.P. 10 A (PAIRE)	250
4.	1 L. DE MONS A NIMY DU 09/1/1905 T.P. 57 (2) + GRIFFE St. GHISLAIN	60
5.	1 L. DE ASHFORD (ANGLETERRE) VERS BOITSFORT DU 19/12/1938 T.P. (ANGL.) 209 - REEXPEDITION VERS NAMUR (CASERNE MARIE HENRIETTE) LE 23/12/1938 T.P. 484-488-489 (PORT EXACT)	125
6.	1 L. DE BOITSFORT A CANTERBURY (ANGLETERRE) DU 12/4/1949 T.P. 422 (12)-715-761 TARIF EXACT	95
7.	1 L. EXPRESS D'HASSELT A BXL DU 27/12/1946 T.P. 724 T ET 725 TARIF EXACT : L. : 1,35 + EXP. 4,50	75
8.	1L . REC. DE BXL A BOITSFORT DU 16/7/1946 T.P. 724 N + 724 R (3)	85
9.	1 L. DE BEEZ A St ANDRE LEZ BRUGES DU 30/6/1950 T.P. 925 OBL. DIAMANT + GRIFFE BEEZ	75
10.	1 L. EXPRESS DE BXL A KREFELD (ALLEMAGNE) DU 4/11/1955 T.P. 926 (3) TARIF EXACT : L. 4 + EXP. 8	100
11. ANTARTIQUE	1 L. DE BXL A BASE ANTARTIQUE DU 27/12/1960 T.P. 1170 ET 1171 4ième EXPEDITION ANTART. BELGE	125
12. BELGIQUE	1 L. DE BXL A TEHERAN DU 14/11/1958 (1ier VOL) T.PAér.29 (S/LETTRE 500)	195
13.	5 L. AFFRANCHISSEMENTS MECANQUES 1932/1933/1947	100
14.	1 E.P. 148 + T.P. 528 DE BXL A LILLE DU 5/8/1953 1ière LIAISON HELICOPIERE BXL/LILLE	75
15. GUERRE 14/18	1 L. DE VIRTON A BXL DU 26/5/1916 T.P.Occ 3 CENSURE MILIT. DE VIRTON	65
16.	1 E.P. 1 + T.P.Occ 1 DE HUY A BXL DU 19/1/1916 CENSURE MILIT. DE HUY	65
17.	1 L. DE VERVIERS A ON DU 24/7/1917 T.P.Occ 2 ET 3 CENSURE MILIT. DE VERVIERS	65
18. FRANCE	10 L. DE 1962 A 1964 AFFR. VARIES DESTINATION AMERIQUE	120
19. LUXEMBOURG	1 ENV. OBL. 1ier JOUR T.P. 465 A 470 (COTE 400 F)	120
20.	18 L. AFFR. ET OBLI. VARIES	150
21. U.S.A.	10 L. AFFR. ET OBL. VARIES 1958-1962	120
22.	1ier VOL BXL LED EN 25 HEURES DU 24/2/1946 T.P. 680 A 682-P.Aér. 8 + T.P. CONGO 241 + T.PAér. 10 (2)	100
23.	1ier VOL ANVERS/LONDRES DU 24/5/1947 T.PAér. 8	100
24.	1ier VOL BXL/MADRID DU 2/2/1948 T.PAér. 8	125
25. LITTERATURE	ETUDE PHILATELIQUE ET HISTORIQUE DE LEOPOLD I (1790-1865) EDITION PRO POST 1965	75

26. BELGIQUE : 2	ob.	2200	650
27. 10A (2)		1000	300
28. 16A		1000	300
29. 23/25		6500	2000
30. 301 BF 2)	**	8000	3600
31. 377/83	*	21500	7500
32. 393	**	550	220
33. 410 (BF 4)		11500	5700
34. 538/46		300	120
35. 581/82A (BF 17)		450	200
36. 639/40		220	100
37. 674/89		630	260
38. 674A/89A		450	180
39. FRANCE : 436/49		240	600
40. PA 8/11	*	525	1000
41. PA 34	**	55	110
42. PA 35		50	100
43. PA 38/41		180	360
44. PA 44 :		80	160
45. LIECHTENST.: PA 24/33		400	1200
46. FRANCE : 451/52		50	100
47. BELGIQUE : 623/24		320	130
48. 385	*	220	70
<hr/>			
49. VATICAN : 739/42	**	45	110
50. BF 5		40	100
<hr/>			
51. BELGIQUE : 504/11	ob.	1250	400
52. 6 séries complètes entre 486/70 et 631/38	ob.	2175	500
53. 756/80		700	200
54. 842/44	**	800	300
55. 927/29		2700	1200
56. 973/78		1300	500
57. 955/60	ob.	680	180
58. Occ. 8		1100	300

59.	BELGIQUE : 25 BF entre 38 et 48	**	1860	550
60.	BF 62/65		1300	480
61.	BELGIQUE : 40/41	ob.	3000	800
62.	48/52		2500	700
63.	1233/38	**	180	70
64.	1094/95 + 1222/23 FDC	ob.	210	40
65.	Service 58	*	650	150
66.	LUXEMB.: 55	ob.	600	180
67.	498/99	**	550	220
68.	511/13		3250	1400
69.	514/16		13000	5800
70.	531/33		3250	1400
71.	540/44		110	40
72.	578/94 (année 60)		1355	600
73.	595/98 (année 61)		490	200
74.	660/77 (année 65)		190	90
75.	678/96 (année 66)		230	100
76.	828/47		715	340
77.	RUANDA-URUNDI: 196/99		300	85
78.	217/18 (4)		160	40
79.	REP. CONGO: BF 13/14		500	160
80.	REP. DEM. CONGO: 680/88		275	80
81.	CONGO BELGE: T 78/84 (4)		200	50
82.	14/29	ob.	8645	2000
83.	85/103 + 106/31 + 135/49 + 162/67	ob.	3115	500
84.	BELGIQUE : entre 438/45 et 699/700 - 12 séries complètes	*	1697	360
85.	LUXEMB.: Taxes diverses		515	100
86.	FRANCE : 115/17	*	710	500
87.	182	ob.	3200	3000
88.	1066/71	**	375	700
89.	1166/71		110	200
90.	PA 38/41		178	320
91.	BELGIQUE : 41 ND	*	1125	300
92.	132/34	ob.	1200	350
93.	175		1800	600
94.	292	**	3500	1600
95.	353/55	ob.	510	150
96.	465A		400	120
97.	519/26		850	250
98.	PA 26/27	**	1600	600
99.	BF 2		16000	6800
100.	BF 5		5200	2400

101.	BELGIQUE : BF 6	ob.	1800	680
102.	BF 7		550	170
103.	BF 9		600	180
104.	BF 11/12	**	900	350
105.	BF 18/21	ob.	800	220
106.	BF 22/25	**	11300	4400
107.	BF 28		5000	2000
108.	BF 7 et 27 (traces gomme)		7700	1000
109.	PA 1/6 + 8/14	*	1575	300
110.	Privés 83/100	**	630	130
111.	BELGIQUE : 1	ob.	3500	1000
112.	2		2200	700
113.	9		5500	1500
114.	29		2200	700
115.	39	*	5000	1500
116.	84/107	ob.	11400	4000
117.	132/33	**	4000	1200
118.	135/49	*	15400	5000
119.	165/75	ob.	2100	500
120.	258/66	*	2600	800
121.	342/50	ob.	20000	8000
122.	737/42	*	825	300
123.	751/55		1700	650
124.	756/60		700	250
125.	761/72		730	250
126.	773/80		990	350
127.	827/31		1850	600
128.	898/99		4800	1800
129.	CF 354 A/B	**	10300	4000
130.	PA 5		2400	900
131.	PA 28/29		300	120
132.	BF 30		10000	4500
133.	BF 31		5300	2300
134.	292		3500	1400
135.	390 + 392 - feuillet de 20	**	60000	30000

136. CONGO BELGE + RUANDA-URUNDI :	**/*	32027	4800
Congo, entre 64/71 ** et 341/43 ** + PA 1/17			
Ruanda, entre 36/44 ** et 225/30 **			
toutes séries complètes			

Du N° 137 au N° 151, nous disperserons 15 lots de pays divers dont principalement la Belgique.

Nous avons établi des prix de départ attractifs et susceptibles de vous intéresser. A vous de les voir et de les consulter avant la vente.

137. BELGIQUE :	Du 1 au 518 (C.O.B. +/- 20000) */ob.	2000
138.	Du 519 au 899, dont littérateurs et UPU (C.O.B. +/- 20000)..... */ob.	2400
139.	Du 900 au 1110 (C.O.B. +/- 22000..... */ob.	2800
140.	1 album KA-BE avec t.p. entre 1963 et 1970 (Faciale de 1017 F) *	600
141.	Fin de catalogue : Services, taxes, Aériens, Occup., Chem. Fer, Télépn..... */ob.	900
142. FRANCE :	Tout état - fortes cotes..... */ob.	1500
143. SUEDE - NORVEGE - DANEMARK	*/ob.	500
144. PAYS-BAS	*/ob.	200
145. ESPAGNE - PORTUGAL	ob.	300
146. ANGLETERRE	ob.	300
147. LUXEMBOURG	*/ob.	600
148. CONGO-BELGE - RUANDA - URUNDI	*/ob.	200
149. ALLEM. REICH entre 1871 et 1945	*/ob.	600
150. BELGIQUE :	225 FDC, 1er J., Souvenir, etc... ob.	900
151.	1 album Leuchtturm "Luxe" 1980/1991	450
